

**PROCES-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de BELMONT-TRAMONET
du JEUDI 28 MARS 2019 à 19 HEURES 30**

Affiché le 9 avril 2019

Date de convocation : 21 mars 2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt huit du mois de mars à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas VERGUET.

Présents : Mmes. BOURBON, VALLIN, GUILLOT, ELYSEE et GIRIN
MM. VERGUET, PERROT-MINNOT, PIONCHON, MARTIN, GROS, BARBE et REY

Absent(e)s excusé(e)s : Mme GRAMELLE, MM. ROYER et PERONNIER

Secrétaire de séance : Mme. VALLIN Danièle

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers absents : 3

Nombre de pouvoirs :

1) – LECTURE DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

La séance est ouverte, le quorum étant atteint. Lecture a été faite du compte-rendu de la précédente séance du 28 février 2019 à 19 heures 30 et approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) - ORDRE DU JOUR

- Présentation du budget primitif 2019,
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2019,
- Diverses demandes de subvention 2019,
- Vote du budget primitif 2019,
- Cession gratuite de la voirie du lotissement privé « Le Pré Armand » par l'Association Syndicale Libre à la commune et intégration de celle-ci dans le domaine public communal,
- Questions diverses.

Nouveau point rajouté à l'ordre du jour :

- Projet d'installation d'un dispositif de vidéoprotection

3) – PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Décision n° 12/2019 : vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient, comme chaque année, de voter les taux des taxes directes locales.

Après avoir présenté le budget 2019, il propose de maintenir les taux de l'année 2018 et donc de voter les taux 2019 comme suit :

- Taxe habitation : 7.56 %
- Taxe foncière (bâti) : 7.15 %
- Taxe foncière (non bâti) : 44.96 %

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la reconduction des taux votés en 2018 pour l'année 2019.

Décision n° 13/2019 : subventions diverses associations 2019

Madame VALLIN donne lecture à l'assemblée des demandes de subvention 2019.

Elle rappelle les diverses aides allouées en 2018 et donne lecture des diverses demandes pour l'année 2019.

Monsieur le Maire propose après discussion d'allouer les subventions suivantes :

- Association Sou des Ecoles de Belmont-Tramonet et Verel de Montbel : 500 €
- Association « Les Amis du Togo » : 200 €
- Croix Rouge Française : 300 €
- Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public : 100 €
- DDEN (Délégation Départementale de l'Education Nationale) : 100 €
- FNATH section locale des accidentés de la vie : 200 €
- RESA La Bridoire (Réseau Echange Solidarité APS) : 200 €
- Comice agricole 2019 : 300 €
- Foyer Socio-éducatif du Collège « La Forêt » : 10 € par élève (rappel 260 € versés sur l'année 2018)

Il rappelle également la délibération du 6 octobre 2011 portant sur la participation communale allouée par an et par enfant inscrit à une activité sportive ou culturelle et précise que celle-ci d'un montant forfaitaire de 50 € est reversée à l'association qui doit la déduire de la cotisation annuelle de la famille.

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de verser aux associations pour l'année 2019 les subventions précitées,
- de maintenir la participation communale pour les activités des enfants dans les mêmes conditions approuvées par délibération du 6 octobre 2011,
- de porter les crédits suffisants au budget 2019.

Décision n°13/2019 : approbation du budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 arrêté lors de la commission communale des finances du lundi 18 mars 2019 et donne le détail des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement avec les opérations d'équipement.

Il propose à l'assemblée de se prononcer sur le budget primitif 2019, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1.133.597, 25 € dont 373.203, 89 € en prévision pour les dépenses réelles de fonctionnement et 760.393, 36 € de crédits disponibles pour un virement à la section d'investissement	1.133.597, 25 €
Section d'investissement	946.287, 66 € dont 751.979, 66 € de crédits non affectés à une opération d'équipement et en conséquence disponibles pour une ou des opérations futures	946.287, 66 € dont 760.393, 36 € de virement de la section de fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité des membres présents le budget arrêté par la commission communale des finances en date du 18 mars 2019 et présenté dans le détail lors de la séance du conseil municipal de ce jour,
- Vote le budget primitif 2019 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Décision n° 15/2019 : cession amiable de la voirie privée du lotissement « le Pré Armand » à la commune pour un transfert dans le domaine public communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la sollicitation par courrier du 9 juillet 2015 de l'Association Syndicale Libre du lotissement « Le Pré Armand » portant sur la cession gratuite à la commune de la voirie du lotissement, cadastrée section B n° 1255 et 1259 pour respectivement 1089 m² et 42 m².

Il rappelle qu'un accord de principe avait été donné, au regard du bon état de la voirie, sous condition de la réalisation effective des raccordements au réseau collectif d'assainissement des eaux usées.

Il rappelle que c'est aujourd'hui chose faite, comme confirmé par courrier du 31 janvier 2019, et qu'un projet d'acte notarié est en cours d'élaboration auprès de l'office notarial de Saint-Genix sur-Guiers.

Il précise l'accord de tous les colotis qui ont mandaté le Président de l'association pour réaliser cette démarche.

Il précise également que les frais d'acte seront pris en charge par l'association.

Il indique que les gestionnaires des réseaux eau potable et assainissement collectif ont été avisés de cette transaction et ont confirmé leur compétence pour la gestion de l'eau potable, jusqu'aux compteurs individuels pour le SIAEP, et pour ce qui concerne les eaux usées le SIEGA précisera par délibération qu'il reprend à sa charge l'entretien et le fonctionnement du réseau.

Il indique également que le contrat concernant l'éclairage public sera repris par la commune.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver la cession amiable et l'intégration de la voie du lotissement « pré Armand » dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve la cession amiable de la voirie privée du lotissement « le Pré Armand » à la commune et le transfert dans le domaine public communal des parcelles correspondantes cadastrées section B n° 1255 et 1259, pour respectivement 1089 m² et 42 m², avec toutes leurs aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés.
- Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer l'acte notarié établi par l'office notarial de Saint-Genix-sur-Guiers, aux frais de l'Association Syndicale Libre du lotissement « Le Pré Armand ».

Décision n° 16/2019 : approbation du projet de mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection / proposition d'une location financière

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les actes de malveillance sur les bâtiments publics du chef-lieu, sur la mairie et la salle des fêtes qui ont connu quelques effractions ces dernières années, et notamment une importante dégradation des équipements d'éclairage public l'été dernier.

Il rappelle les discussions courant 2018 sur le projet d'installation d'un dispositif de vidéoprotection.

Il présente à l'assemblée le projet d'une installation de caméras aux abords des bâtiments publics mairie-école, salle polyvalente et église.

Il rappelle que l'usage de la vidéoprotection est encadré par la loi et que les objectifs d'une telle installation sont de dissuader, détecter et identifier les auteurs de dégradations et de vols sur le domaine public.

Il précise que le dispositif présenté composé de 4 caméras est soumis à une demande d'autorisation préfectorale.

Il rappelle que les caméras doivent filmer uniquement les abords des bâtiments publics mairie-école, salle polyvalente et église et ne peuvent en aucun cas filmer hors du domaine public.

Il précise que les images enregistrées sont conservées 15 jours et qu'il est le seul avec un élu référent à pouvoir les visionner dans un espace sécurisé.

Il présente une proposition tarifaire privilégiant une location financière sur 5 ans pour un montant de 125 Euro HT par mois avec une assistance technique et maintenance curative pour 50 Euro par mois.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver la mise en œuvre du dispositif présenté de vidéoprotection et la proposition financière correspondante de la Société Viatch.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet d'installation d'un dispositif de vidéoprotection aux abords des bâtiments publics du chef-lieu,
- Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires notamment la demande d'autorisation auprès de la Préfecture de la Savoie,
- Approuve la proposition financière de la Société Viatech et autorise Monsieur le Maire à valider les contrats correspondants dès l'obtention de l'autorisation Préfectorale.

4) - COMPTE RENDU et QUESTIONS DIVERSES

- **Sécurisation de la traversée des Chaudannes**

Monsieur le Maire donne compte rendu de la rencontre du 13 mars dernier avec la commission départementale qui, après avoir évoqué la possibilité d'une passerelle pour piétons pour sécuriser leur cheminement, propose de tester le système de l'écluse sur le pont du Thiers en donnant priorité aux véhicules traversant les Chaudannes.

- **Divers travaux**

- **Passerelle du Thiers**

La réfection des mains courantes et des marches de la passerelle a été réalisée à la mi-mars.

- **Une nouvelle installation pour la téléphonie**

Les lignes téléphoniques telles que nous les connaissons sont amenées à disparaître au profit d'une nouvelle façon de faire transiter les communications en passant par internet.

En conséquence, Monsieur le Maire a sollicité un prestataire pour une installation de la téléphonie sur IP pour l'ensemble des bâtiments alimentés. Une dépense de petit équipement et d'installation est à prévoir sur la première année. Toutefois, un gain sur la consommation annuelle est prévisible. Avec une installation supplémentaire internet sur la salle des fêtes, il est estimé à 500 Euro.

- **Elections européennes**

Monsieur le Maire rappelle les élections qui auront lieu le 26 mai prochain et propose de composer le bureau électoral et d'établir le planning des permanences.